

Compte rendu de la séance du lundi 27 septembre 2021

Président de la séance : Xavier SÉNÉGAS

Secrétaire de la séance : Frédéric BELOT

Tous les conseillers municipaux étaient présents à l'exception de Marine VIRGOS et de Michel CABROL qui ont donné respectivement pouvoir à Michèle CLAUSTRES et Alain BOUISSET.

Etaient absents et excusés : Elena RUIZ, Anaïs MUNILL et Jean-Maxime SANTURÉ

Ordre du jour:

- 1/ CCTMN
 - Emménagement CCTMN
 - Prise de compétence de la CCTMN sur les ZAC
- 2/ Point sur le réseau d'eau
- 3/ Adressage
- 4/ Immeuble route de Caunes (ancien "café Farenc")
- 5/ Proposition de complémentaire santé aux administrés
- 6/ Ecole + Cantine
- 7/ Travaux de l'Agence Postale
- 8/ Projet Maraichage
- 9/ Compte-rendu des diverses commissions
- 10/ Divers

A/ Le compte rendu de la séance précédente est approuvé

B/ Délibérations prises pour :

SUPPRESSION DENOMINATION ET MODIFICATION DE VOIES COMMUNALES

Monsieur le maire expose qu'à cause de la mise en place de la fibre optique, un examen des voies à dénommer a été réalisé pour résoudre des difficultés d'adressage, de numérotation des habitations, et également pour faciliter les interventions en cas de secours (mise à jour des GPS).

Suivant leur localisation, les dénominations s'effectuent de façon à permettre de conserver l'origine ou la désignation historique de la voie.

Une nouvelle dénomination de voie communale se présente ainsi :

Voies à supprimer

	Code	Libellé		Plan
A4	0077	Chemin du Pont Ajustan	Délibération du 19 novembre 2020	PR29
A4	0076	Impasse du Pont Ajustan	Délibération du 19 novembre 2020	PR28
A4	0078	Impasse de la Ribaute	Délibération du 19 novembre 2020	PR01
A4	0005	Passage des Camis	Délibération du 19 novembre 2020	PR21
A4	0008	Chemin des carbonniers	Délibération du 19 novembre 2020	-
A4	0025	Chemin d'En Fabre	Délibération du 19 novembre 2020	-
A4	0003	Chemin de la Cambette	Délibération du 19 novembre 2020	PR02
A4	0024	Rue de l'église	Délibération du 19 novembre 2020	-

Nouvelles voies à créer

	Code	Libellé		Plan
A4	PR43	Chemin des Ajustans	A délibérer	
A4	PR44	Impasse de Peyremaux	A délibérer	
A4	PR45	Ruelle des Aviateurs	A délibérer	
A4	PR46	Rue des Délaineurs	A délibérer	
A4	PR47	Rue des Camis	A délibérer	
A4	PR48	Rue de la Boucherie	A délibérer	

Modification du tracé

	Code	Libellé		Remarque
A4	0023	Place de l'église	Délibération du 19 novembre 2020	
A4	0063	Rue du midi	Délibération du 19 novembre 2020	
A3+	0079	Chemin de la Souque	Délibération du 19 novembre 2020	
A4	0085	Impasse du Simou	Délibération du 19 novembre 2020	PR15
A3	0009	Chemin de la Carlarié	Délibération du 19 novembre 2020	PR12

MODIFICATION EN HAUSSE CONTRAT DE TRAVAIL DE MME COUSINIE

Monsieur le Maire expose qu'il serait nécessaire d'augmenter les heures hebdomadaires de Mme Laurence COUSINIÉ, ATSEM au sein de l'école de la commune d'ALBINE, afin de pallier à l'augmentation des heures de ménages nécessaires pour répondre aux mesures sanitaires liées au COVID.

Son contrat de travail actuel étant de 25h/semaine passerait à 27h30/semaine à compter du 1er octobre 2021.

Une demande de saisine pour augmentation de l'horaire hebdomadaire a été faite auprès du CDG81 et acceptée le 10/09/2021 par celui-ci.

Le conseil municipal approuve et vote à l'unanimité l'augmentation des heures hebdomadaires de Mme COUSINIÉ.

TRAVAUX POUR REAMENAGEMENT DE L'AGENCE POSTALE

Monsieur le Maire propose de réhabiliter l'intérieur de l'Agence Postale afin de mettre la structure aux normes de sécurité et d'accueil pour les personnes à mobilité réduite.

Cette réhabilitation est faite en partenariat avec le groupe La Poste qui propose une aide financière aux travaux nécessaires.

Le Conseil municipal approuve et valide par un vote à l'unanimité le réaménagement intérieur de l'Agence Postale.

ACQUISITION DE LA PARCELLE AC0121

Monsieur le Maire explique qu'il serait opportun de proposer des aires de stationnements au sein des divers quartiers du village afin de ne pas encombrer l'accès aux voies communales avec les véhicules et que Mme ANDRIEU Béatrice, nu-proprétaire de la parcelle cadastrée AC0121 et située au lieu-dit les Carbonniers souhaiterait vendre cette parcelle à la mairie d'ALBINE pour mettre en oeuvre le projet de stationnement et ce pour la somme de 2000€.

Le conseil municipal approuve et délibère à l'unanimité pour l'acquisition de la parcelle AC0121.

ACCUEIL DU PERSONNEL DE LA CCTMN

La commune d'Albine est membre de la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire qui a actuellement ses bureaux dans les locaux de la mairie de St Amans Valtoiret.

La CCTMN va augmenter le nombre de ses agents très rapidement puisqu'elle est amenée à prendre en charge des compétences supplémentaires. Se pose alors, le problème de la superficie des locaux(bureaux) qui va devenir beaucoup trop restreinte.

Après réflexion avec les autres membres de la CCTMN, il a été proposé que la commune d'Albine accueille en ses locaux les agents de la CCTMN, puisqu'elle dispose d'espace suffisant pour aménager de nouveaux bureaux.

Monsieur le Maire expose cette proposition au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité pour que les bureaux de la CCTMN soient transférés au sein de la commune d'Albine.

ACHAT D'UN LOGICIEL POUR LA GESTION DE LA CANTINE (2021 DE 53)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition d'un logiciel de gestion pour la cantine afin de faciliter la prise de commande, le suivi des paiements ...des repas proposés au sein de l'école primaire de la commune.

Le Conseil Municipal approuve et vote à l'unanimité l'acquisition de ce logiciel.

C/ Compte-rendu de la séance

1/ La CCTMN se voit doter de nouvelles compétences telle que gérer les Zones Activités Unique (le Coulet, Catensa...) et à ce titre elle va devoir augmenter ses effectifs ; elle doit trouver de nouveaux locaux plus grands de toute urgence. La commune d'Albine propose d'accueillir à CCTMN dans les locaux vacants de la mairie, après travaux, à compter de la fin de l'année.

2/ Le réseau d'eau implique de très gros travaux. Une réunion avec les prestataires aura lieu le 14 octobre pour appréhender au mieux le montant des travaux et des ajustements du prix de l'eau pour être éligible aux aides.

3/ L'adressage touche à sa fin ; un courrier avec justificatif de nouvelle adresse sera distribué aux habitants à la fin du mois et dès le 01 novembre chacun pourra débiter les démarches pour le changement d'adresse.

4/ L'ancien Hôtel situé route de Caunes est mis en vente et pourrait intéresser la commune. Des subventions diverses existent pour aider à la remise en conformité de l'immeuble. Le conseil municipal vote à l'unanimité pour une proposition d'achat de l'immeuble.

Dans la même optique, il a été proposé d'acheter le terrain de M Gloriès.

5/ La commune souhaite proposer aux administrés une complémentaire santé (groupement d'adhérents permettant des tarifs intéressants). Une étude au sein du village sera faite en amont pour déterminer les besoins des administrés.

6/ suite à la rencontre avec l'association des parents d'élèves il a été convenu que l'achat d'un logiciel de gestion pour la cantine serait opportun. L'achat du logiciel sera pris en charge par l'APE ; néanmoins une subvention de la mairie sera octroyée à l'APE pour cette acquisition.

7/ L'agence Postale va être réaménager et rénover avec l'aide financière de La Poste pour 50% (Murs et sols). Le mobilier reste à la charge de La Poste.

8/ Un projet « maraichage » est en cours sur la vallée par le biais de l'ADEART. Il faudrait se rapprocher des propriétaires de terrains nus pour leur demander la possibilité de vendre ou louer leurs terres.

9/ Comptes-rendus des Commissions

Commission Travaux : le goudronnage à En Barthe, En Fabre et aux HLM est prévu pour le mois d'octobre.

La salle des Associations est opérationnelle.

Commission aménagement Espaces Loisirs : il convient de revoir le projet « aire des jeux » et de revoir aussi le budget attribué.

Commission CCAS : un Tuteur a été attribué à la famille ESTRABAUT

Commission « entretien cimetière » : le cimetière doit être propre pour la Toussaint. Le conseil municipal souhaite ne plus utiliser de produit phytosanitaire ; il faut réfléchir à un nouveau mode d'entretien de ce lieu.

Il faudra prévoir un prévisionnel par commission pour affiner le prévisionnel financier du BP à venir.

10/ Divers

Il faut réviser le loyer de l'épicerie suite aux réaménagements faits.

Réfléchir à la préparation du bulletin municipal de fin d'année

Prévoir rangement pour la MJC dans la salle des fêtes

Choix du lieu d'implantation de la borne de recharge électrique pour la IRVE.

Achat de 2 lave-vitre électriques (école et ménage mairie) et d'un aspirateur pour le ménage de l'école.

Achat d'un « théâtre chinois » à la demande de l'ACA pour la bibliothèque.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

